



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1994/8
15 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION
Vingt-septième session
28-31 mars 1994
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION DE 1984

Activités du Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies
pour la population

RÉSUMÉ

Le présent rapport donne suite à la résolution 1987/72 du Conseil économique et social, en vertu de laquelle la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est priée de présenter régulièrement à la Commission de la population des rapports sur les activités du Fonds. On examine donc dans le présent rapport les activités du Fonds pendant ces trois dernières années, en particulier celles qui ont trait à l'amélioration de l'efficacité de son programme. Le premier chapitre est axé sur l'opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies; les activités de suivi et d'évaluation; les nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui; la coordination et la coopération dans la planification et les programmes en matière de population. Le chapitre II traite de l'aide du FNUAP à l'Afrique subsaharienne et le chapitre III des questions intéressant les femmes. Le chapitre IV examine des sujets présentant un intérêt spécial, et le chapitre V expose les questions financières, administratives et de personnel du Fonds. Le chapitre VI passe brièvement en revue le programme de travail du FNUAP dans les domaines suivants : planification de la famille, information, éducation et communication; collecte de données, analyse et recherche; et élaboration de politiques en matière de population. Le rapport s'achève, au chapitre VII, par un bref examen de l'importance de la Conférence internationale sur la population et le développement qui devrait bientôt permettre de dégager un nouveau consensus mondial sur les grandes questions qui se posent dans le domaine de la population et du développement.

* E/CN.9/1994/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	4
I. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME . . .	4 - 39	4
A. Opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies	5 - 12	4
B. Activités de suivi et d'évaluation	13 - 23	6
C. Nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui	24 - 32	8
D. Promotion de la coordination et de la collaboration	33 - 39	10
II. STRATÉGIE POUR L'ASSISTANCE DU FNUAP AUX PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE	40 - 54	11
A. Progrès réalisés dans les principaux secteurs de la stratégie	43 - 52	12
B. Impact global de l'assistance du FNUAP . . .	52 - 54	14
III. RENFORCEMENT DE L'APTITUDE DU FNUAP À TRAITER DES QUESTIONS CONCERNANT LE RÔLE DES FEMMES . .	55 - 64	15
A. Principales activités de la stratégie . . .	57 - 61	15
B. Travaux relatifs aux programmes et aux projets	62 - 64	17
IV. QUESTIONS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT SPÉCIAL	65 - 87	18
A. Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et à la gestion logistique	65 - 69	18
B. Suite donnée par le FNUAP à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale	70 - 81	19
C. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)	82 - 87	22
V. QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES	88 - 94	23
A. Aperçu financier	88 - 92	23
B. Administration et personnel	93 - 94	25

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
VI. PROGRAMME DE TRAVAIL DU FNUAP	95 - 127	25
A. Planification de la famille	95 - 109	25
B. Information, éducation et communication . .	110 - 117	29
C. Collecte et analyse de données, population et développement	118 - 127	30
VII. DE RIO AU CAIRE : LA NAISSANCE D'UN CONSENSUS MONDIAL	128 - 129	33

INTRODUCTION

1. Le présent rapport donne suite à la résolution 1987/72 du Conseil économique et social, en vertu de laquelle la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est priée notamment "de continuer de présenter régulièrement à la Commission de la population des rapports sur les activités du Fonds".

2. Il s'agit du quatrième rapport de ce type présenté par le FNUAP à la Commission. Dans son premier rapport (E/CN.9/1987/5), le Fonds a fourni à la Commission un bref résumé du mandat et des principes du FNUAP, ainsi que des méthodes qu'il applique dans l'exécution de ses programmes. Le deuxième rapport (E/CN.9/1989/6) a mis l'accent sur les faits nouveaux importants qui s'étaient produits dans le programme du FNUAP pendant les deux années qui s'étaient écoulées depuis la présentation du premier rapport. Le troisième rapport (E/CN.9/1991/9) examinait les activités du FNUAP en 1989 et 1990, en particulier dans la mesure où elles avaient trait aux efforts du Fonds pour améliorer la qualité, l'efficacité et le rayonnement de son programme.

3. Le présent rapport complète les informations fournies dans le troisième rapport, en mettant en relief les initiatives lancées par le Fonds pendant les trois dernières années (1991-1993) pour améliorer l'efficacité de son programme.

I. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

4. Au cours des trois dernières années, le FNUAP a renforcé et amélioré son processus de programmation, en centrant son action sur la programmation de longue haleine et l'assistance technique nécessaire à cette fin, sur des activités d'évaluation et de suivi étroitement associées, ainsi que sur la coordination. Les objectifs de ces efforts sont au nombre de six : a) aider les pays à mettre au point un modèle pour leurs activités de population qui soit compatible avec leurs priorités et objectifs généraux de développement; b) fournir en temps voulu un appui coordonné et efficace aux politiques et programmes nationaux en matière de population; c) assurer une approche systématique, intégrée et coordonnée des questions de population au niveau tant national que régional; d) promouvoir et renforcer la capacité des gouvernements de formuler, d'exécuter, de gérer et de coordonner les activités en matière de population; e) mettre les connaissances techniques, et les méthodes d'analyse et de recherche de pointe à la disposition des pays en développement; f) mieux coordonner la coopération technique offerte par le système des Nations Unies et par d'autres entités.

A. Opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies

5. L'opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies est essentielle à une bonne programmation. Cette opération, qui est menée par le FNUAP en coopération avec les gouvernements bénéficiaires, vise à élaborer un cadre cohérent pour les programmes démographiques de pays et à le faire largement approuver. Elle vise à accélérer le passage à l'exécution nationale des programmes de population et à amorcer le processus consistant à mettre le gouvernement en mesure d'élaborer, d'exécuter et de contrôler lui-même les programmes démographiques nationaux. L'opération d'examen des programmes et

d'élaboration de stratégies qui est couronnée par une mission de quatre à six semaines, comprend une analyse démographique du pays, une évaluation des résultats des activités en matière de population antérieures et des recommandations concernant la stratégie nationale d'ensemble à adopter. Elle permet également de dégager les domaines d'intervention des gouvernements, des ONG et des donateurs qui sont les plus indiqués.

6. La participation du gouvernement à l'ensemble de l'opération est essentielle. Le gouvernement est étroitement associé à tous les aspects de l'opération, y compris aux bilans sectoriels des politiques, buts et objectifs immédiats concernant les activités démographiques nationales et à la mission elle-même. Le rapport établi par la mission exprime le consensus établi entre la mission et le gouvernement.

7. L'analyse de la mission et les recommandations qui en résultent sont destinées à tous les agents des programmes démographiques nationaux : le gouvernement, les ONG nationales, le secteur privé, les donateurs bilatéraux, les ONG internationales et les sources multilatérales d'assistance en matière de population. Elles servent également au FNUAP à mettre au point les programmes de pays pluriannuels.

8. La collaboration avec les donateurs, en qualité soit de membres de l'équipe soit d'observateurs, est de plus en plus devenue un trait caractéristique de cette opération. Cette collaboration renforce l'utilité des recommandations pour l'élaboration d'un cadre stratégique destiné à renforcer les programmes démographiques nationaux.

9. Cette opération s'est sensiblement développée, tant en volume qu'en qualité, depuis son lancement en 1989. Au cours des quatre dernières années, 68 missions ont été effectuées : 29 en Afrique, 12 dans les pays arabes et en Europe, 15 dans la région de l'Asie et du Pacifique et 12 en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, le FNUAP a arrêté les directives de cette opération et les a distribuées à l'Organisation des Nations Unies (notamment aux commissions régionales), aux institutions spécialisées pertinentes, à certaines ONG et aux principaux donateurs.

10. La composition de l'équipe de la mission est spécialement conçue, en consultation avec le gouvernement, en fonction des besoins particuliers du programme national et de ses buts, priorités et objectifs, ce qui se traduit par le choix des secteurs examinés et les types de spécialistes retenus. De même, la nature, les objectifs et les priorités de l'opération sont modulés en fonction du niveau et de la complexité des politiques et de la programmation démographiques du pays.

11. Le rôle positif que joue l'opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies dans les améliorations de la programmation et des activités de suivi des pays participants est évident (qu'il s'agisse de l'appui déclaré du gouvernement aux politiques démographiques; de modifications des institutions permettant d'inclure dans leur cadre les activités en matière de population et d'une amélioration de la coordination entre les donateurs). Cette opération a également permis de sensibiliser l'opinion publique de chaque pays aux questions de population et de développement et de mobiliser l'assistance tant des sources nationales que de la communauté internationale des donateurs.

12. L'opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies est périodiquement revue et évaluée par le FNUAP ainsi que par des experts extérieurs, de façon à mettre à jour et perfectionner les directives et à en améliorer l'exécution. Ces examens et évaluations aident également le FNUAP à dégager les moyens de renforcer son processus de programmation ainsi que le processus global de programmation de l'assistance en matière de population. L'expérience ainsi acquise met le Fonds pleinement en mesure de contribuer à la formulation de la note de stratégie nationale, dans le cadre de la coordination des apports du système des Nations Unies au développement de chaque pays (voir ci-dessous, par. 78 à 90).

B. Activités de suivi et d'évaluation

13. Des activités systématiques, opportunes et efficaces de suivi et d'évaluation sont indispensables au succès des programmes en matière de population. Le FNUAP s'est doté d'un système bien établi de contrôle et d'évaluation qui s'est modifié au cours de ces dernières années, en raison de l'utilité qui lui était de plus en plus reconnue comme outil de gestion et instrument de programmation. Cette évolution traduit également les modifications qui ont été entraînées par la délégation accrue du pouvoir de décision en matière de programmation en général et de suivi en particulier aux bureaux extérieurs. En outre, dans un souci d'harmoniser les procédures, comme il en a été prié par les résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée générale (voir ci-dessous, par. 78 à 90), le FNUAP applique les procédures de suivi qui se conforment étroitement à celles du PNUD.

14. Les évaluations réalisées par le FNUAP se répartissent en quatre grandes catégories : évaluations de projets; évaluations de programmes de pays; évaluations multinationales et évaluations thématiques.

15. Les évaluations de projets sont réalisées par des consultants recrutés sur le plan national ou international ou des membres des équipes de soutien aux pays (voir ci-dessous). Le rapport sur chaque projet qui est établi annuellement conformément aux directives du FNUAP est un instrument d'évaluation interne systématique. Ces opérations annuelles visent à déterminer si un projet a réussi à atteindre ses objectifs et si sa conception et son plan d'exécution sont toujours valables. Les résultats servent à améliorer l'exécution du projet. En outre, des évaluations de projets peuvent être effectuées à mi-parcours ou à la fin de l'exécution du projet. Le calendrier et les méthodes de ces évaluations varient en fonction du volume, de la complexité et de la portée thématique des projets, ainsi que de l'objectif déterminé de l'évaluation.

16. De 1991 à 1993, le FNUAP a effectué des évaluations pour environ 300 projets financés par lui dans tous les domaines de son programme de travail.

17. Les évaluations de programmes de pays sont organisées par la Division géographique compétente du siège, en général vers la fin d'un cycle de programmation, dans le cadre de l'opération d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies. L'objectif en est d'analyser la conception et l'exécution de l'ensemble du programme de pays. En ce qui concerne la conception de chaque programme, ces évaluations cherchent à en apprécier la cohérence, c'est-à-dire les articulations entre les projets réalisés dans des

secteurs donnés et entre les projets réalisés dans des secteurs différents. Ces évaluations visent également à déterminer dans quelle mesure la conception du programme favorise l'autosuffisance et tient compte des questions relatives aux spécificités de chaque sexe. Quant aux principales questions concernant l'exécution examinées, elles comprennent la qualité et la pertinence de l'assistance technique fournie, la gestion et la coordination des projets qui la composent, et l'articulation du programme avec les autres activités démographiques menées dans le pays. Ces évaluations s'efforcent également de dégager les facteurs déterminants pour le rythme et la portée de l'exécution et de consigner les leçons ainsi apprises.

18. Les évaluations des programmes multinationaux concernent les activités d'ordre régional ou interrégional exécutées par des organismes des Nations Unies ou par des ONG avec l'aide du FNUAP. Ces évaluations sont lancées ou gérées par les divisions géographiques du FNUAP et/ou la Division des services techniques et de l'évaluation et sont souvent réalisées en collaboration avec des consultants ou des fonctionnaires de l'organisme des Nations Unies intéressé. L'axe principal des opérations varie suivant la région, le domaine technique et la fonction concernée. Dans tous les cas, l'accent est mis sur l'adaptation du programme aux besoins de chaque pays.

19. Les évaluations thématiques ont pour objet, grâce à l'étude des projets et des programmes, d'apprécier l'expérience du FNUAP en ce qui concerne certains grands thèmes, approches et modalités d'exécution. Les thèmes sont sélectionnés en fonction de l'ampleur des contributions financières passées, des problèmes qui se sont posés au fil des années au niveau de la conception et de l'exécution, du volume prévu de la demande de coopération dans un domaine de fond donné et des possibilités qu'ils offrent d'améliorer la programmation future.

20. Un résumé des principales conclusions et recommandations de l'évaluation thématique est présenté au Comité du programme du FNUAP qui décide de la suite à y donner. Le FNUAP publie en général des rapports sur les évaluations qu'il diffuse à ses bureaux extérieurs, aux pouvoirs publics concernés, aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions de population et aux instituts universitaires intéressés.

21. Pendant la période 1991-1993, le FNUAP a effectué des évaluations sur les thèmes suivants : information, éducation et communication à l'appui des services de planification familiale; efficacité des activités lucratives financées par le FNUAP pour assurer l'autonomisation des femmes et modifier leur mentalité et leur comportement procréateur; qualité des services de planification familiale et production locale de contraceptifs.

22. Le FNUAP publie les résultats des évaluations dans une nouvelle publication intitulée Evaluation Findings qui dégage les principaux problèmes repérés lors de l'évaluation en vue de renforcer et d'accélérer l'utilisation des résultats de l'évaluation. Cette nouvelle publication complète le rapport d'évaluation intégral qui est également publié et diffusé comme indiqué ci-dessus. Le numéro de juillet 1993 est axé sur l'évaluation par le Fonds de projets de micro-entreprises conçus à l'intention des femmes et des rapports entre ces projets et la planification familiale.

23. A la fin des années 80, le FNUAP a créé une base de données "leçons apprises" pour faciliter l'introduction et l'utilisation des résultats des évaluations dans le processus de programmation. Du fait de la délégation croissante du pouvoir de décision sur le terrain en matière de suivi et de programmation et de l'apparition de nouvelles technologies, il s'est avéré nécessaire de moderniser cette base de données. C'est pourquoi le FNUAP s'emploie actuellement à modifier la conception de sa base de données sur les leçons des évaluations en vue de rendre les résultats de ces dernières plus accessibles à tous les personnels du FNUAP et à permettre au FNUAP de contrôler de plus près la qualité des évaluations entreprises.

C. Nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui

24. Une assistance technique de qualité est l'un des éléments clefs d'une programmation efficace et est essentielle au succès de l'exécution nationale et de la décentralisation. Elle se situe également au coeur des nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui du Fonds qui ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 91/37 du 25 juin 1991. Les nouveaux arrangements visent notamment à fournir en temps opportun des services d'appui aux programmes et politiques de population des pays en développement de manière efficace, à utiliser les capacités nationales et régionales dans le domaine des activités démographiques et à en tirer le meilleur parti possible, à faire appel aux sources d'assistance technique les plus appropriées et les plus compétitives, à adapter davantage les services et conseils techniques aux activités menées sur le terrain et à aider les gouvernements à assumer la gestion des programmes et projets financés par le FNUAP.

25. Les équipes de soutien aux pays, actuellement au nombre de huit, sont le principal moyen utilisé par le FNUAP pour dispenser l'assistance technique au niveau des pays. Six ont été créées en 1992, et deux sont devenues opérationnelles en 1993. Les huit équipes sont réparties comme suit : trois dans les pays de l'Afrique subsaharienne (basées à Dakar, Addis-Abeba et Harare); une dans la région des pays arabes (Amman), trois dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bangkok, Katmandou et Suva); et une dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (Santiago). Plus de 80 conseillers affectés à ces équipes ont été recrutés sur les 120 au total qui devront être recrutés pour que le système soit complètement opérationnel d'ici à la fin de 1994.

26. Les équipes de soutien aux pays sont complétées par un groupe de spécialistes et de coordonnateurs au siège et bureaux régionaux des organisations participantes dont la principale fonction est de seconder les équipes de soutien aux pays en leur fournissant des informations à jour et les résultats de recherche de pointe.

27. L'un des objectifs les plus importants des nouveaux arrangements est d'assurer que les pays seront en mesure de bénéficier en temps opportun des services et conseils techniques de haute qualité nécessaires à ces équipes de soutien aux pays. Des plans d'appui technique recensent les besoins des pays en matière d'appui technique ainsi que les sources d'assistance appropriées, (qu'elles soient nationales ou internationales ou relèvent des équipes de soutien aux pays). Ces plans doivent aider les équipes de soutien aux pays à s'acquitter de l'une de leurs principales fonctions qui est d'aider les pays à tous les stades de la programmation, y compris l'examen des programmes

antérieurs, la formulation d'une stratégie démographique nationale et l'élaboration de programmes nationaux.

28. En réponse aux besoins recensés dans les plans d'appui technique, les membres des équipes ont organisé des missions dans une centaine de pays pendant l'année 1993. Les équipes ont participé à certaines opérations d'examen des programmes et d'élaboration de stratégies (par exemple aux Maldives, en République islamique d'Iran, au Tchad et au Zaïre) et à des examens tripartites de projets, contribué à formuler et évaluer certains projets de pays, et aidé les bureaux extérieurs du FNUAP à contrôler la bonne exécution des programmes de pays. Des experts affectés à ces équipes ont également mis en commun leurs contributions techniques dans des missions conjointes de programmation déjà entreprises au Bangladesh, en Chine, au Mali, aux Philippines, en République arabe syrienne, en République démocratique populaire lao, au Tchad et au Viet Nam.

29. Pour faire en sorte que le travail des équipes traduise une intégration efficace des apports techniques disponibles et une approche-programme complète, le FNUAP a organisé plusieurs réunions d'orientation à l'intention des chefs d'équipe, aussi bien à son siège que dans les institutions spécialisées des Nations Unies concernées, et il a fait de même pour des membres des équipes d'appui technique dans leurs lieux d'affectation. Les chefs d'équipe se sont également rendus au siège des diverses institutions spécialisées à Paris, Rome, Genève et New York, ainsi qu'au siège des organisations non gouvernementales participantes à New York, Amsterdam et Mexico.

30. Une autre fonction primordiale des équipes est d'aider les pays à se suffire à eux-mêmes en ce qui concerne les questions démographiques, ce qui suppose qu'on recense et on utilise les compétences et les institutions nationales comme première source de capacités techniques pour répondre aux besoins d'un pays en matière de population. Les équipes de soutien aux pays ont commencé à établir des listes d'experts nationaux pouvant être employés comme consultants et à former leurs homologues nationaux, tant de manière officielle dans le cadre de réunions de travail organisées qu'officieusement en les incluant en qualité de participants ou d'observateurs dans les missions d'appui technique.

31. Comme dans tout nouvel arrangement, il y a eu un peu de flottement pendant les premiers mois chez les différents acteurs (directeurs de pays du FNUAP, institutions spécialisées et gouvernements) quant au fonctionnement du nouveau système. En outre, les plans d'appui technique initiaux étaient en général incomplets et de mauvaise qualité, et donc peu utiles pour planifier les travaux des équipes. L'appui technique fourni par les spécialistes au siège et les coordonnateurs régionaux n'a pas suivi le rythme de création des équipes, et les gouvernements ont hésité à utiliser une partie des ressources du programme de pays pour couvrir les frais de voyage et de subsistance des membres des équipes, dans la mesure en particulier où ils estimaient (à tort) que ces services leur avaient été fournis gratuitement par les conseillers régionaux dans le cadre de l'arrangement précédent. Il y a également eu dans quelques cas un certain écart entre les besoins réels du pays et les compétences représentées par l'équipe, et quelques malentendus touchant les modalités de l'appui technique.

32. Ces questions ainsi que d'autres questions opérationnelles sont traitées par une équipe de travail interinstitutions (composée de représentants des institutions participantes) qui se réunit deux fois par an. À la réunion de mars 1993, les membres de l'équipe de travail ont examiné les questions de politique qui s'étaient posées pendant la première année de mise en oeuvre des arrangements. L'équipe a également abordé la question des relations entre les conseillers des équipes d'appui technique et leurs institutions mères, ainsi que certains arrangements administratifs entre ces deux catégories. En outre, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 93/27, par laquelle la Directrice exécutive a été priée de prendre les dispositions appropriées pour contribuer à améliorer la mise en oeuvre des arrangements relatifs aux services d'appui technique, l'équipe, lors de sa réunion de décembre 1993, a examiné notamment l'évaluation des titulaires et la répartition des postes des services d'appui technique par rapport aux besoins des pays. Elle a également examiné les dispositions à prendre pour l'évaluation indépendante des services d'appui technique.

D. Promotion de la coordination et de la collaboration

33. Comme il est indiqué dans la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social en date de mai 1973, l'un des buts du FNUAP est de promouvoir la coordination de la programmation et de la planification en matière de population et de coopérer avec tous les intéressés. Reconnaisant l'importance que présentent ces facteurs pour une bonne coopération technique, le FNUAP a continué à mettre spécialement l'accent sur la coordination et la collaboration au cours de ces dernières années.

34. En tant que président du Groupe consultatif mixte des politiques en 1992, le FNUAP a été très attentif aux initiatives de ce groupe et de ses divers groupes de travail (par exemple l'harmonisation des procédures et des cycles de programmation; la mise en commun des locaux; la formation; la participation des femmes au développement; l'ajustement structurel; et les activités de programme en Afrique subsaharienne). Le Fonds a également présidé la réunion de haut niveau des chefs de secrétariat du Groupe consultatif mixte des politiques sur l'application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

35. Le FNUAP a poursuivi ses efforts pour améliorer la coordination avec les organismes des Nations Unies, les organisations bilatérales et les organisations non gouvernementales. Par exemple, il a collaboré avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à la mise au point et à la diffusion de déclarations de politique communes sur la santé maternelle et infantile et la planification de la famille et sur la programmation commune au niveau des pays. Il a également conclu des accords de coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et la Banque africaine de développement pour mieux planifier et programmer ensemble les activités relatives à la population et au développement, et encourager des échanges réguliers d'informations. Le Fonds a également développé sa collaboration avec la Commission des Communautés européennes, en chargeant ses bureaux extérieurs de s'entretenir régulièrement avec des représentants sur le terrain de la Commission des possibilités de collaboration au niveau des pays. Le premier accord découlant de ces entretiens a été la participation de la Commission à un projet de SMI/PF en République arabe syrienne.

36. Dans le cadre de son initiative mondiale sur les besoins de contraceptifs et les besoins de gestion logistique, le FNUAP a collaboré avec un certain nombre d'organisations bilatérales et non gouvernementales à la planification et à la réalisation d'études approfondies sur les besoins de contraceptifs et les besoins de gestion logistique en Inde, au Népal, au Pakistan, aux Philippines, en Turquie, au Viet Nam et au Zimbabwe.

37. En dépit de ses effectifs limités, le Fonds a consacré beaucoup de temps aux diverses initiatives en matière de coordination prises par le système des Nations Unies, ainsi que par des organisations non gouvernementales et d'autres organisations qui s'occupent des questions de population et développement. Le FNUAP a participé à la Mission conjointe de collaboration des Nations Unies envoyée dans la Communauté d'États indépendants en février 1992 et à l'équipe de travail des Nations Unies pour les États nouvellement indépendants, créée en 1992, à la suite de réunions de donateurs à Washington, Lisbonne et Tokyo. Le FNUAP a également participé au Groupe consultatif de la programmation internationale et au Groupe consultatif médical international de la Fédération internationale pour la planification familiale.

38. Le Fonds a particulièrement mis l'accent sur sa collaboration avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement, en consultant régulièrement ces banques tant à leur siège que dans les pays et en menant des activités de programme concertées dans toutes les régions. Un rapport (DP/1993/34) soumis au Conseil d'administration à sa quarantième session contient une analyse détaillée de ces initiatives. Le FNUAP et les banques s'appêtent à mettre au point des politiques de collaboration et à publier des directives précises sur les moyens de renforcer cette collaboration.

39. Le FNUAP et l'UNICEF ont renforcé et développé leurs activités de programme complémentaires, en développant les activités menées en collaboration qui sont présentées dans leur rapport commun au Conseil d'administration en 1992 (DP/1992/28). Ce renforcement de la concertation se traduit par une meilleure synchronisation des cycles de programmation par pays et par une meilleure coordination entre les deux organisations, surtout sur le terrain. Les deux organisations ont également intensifié leur collaboration dans le contexte des activités menées au niveau régional.

II. STRATÉGIE POUR L'ASSISTANCE DU FNUAP AUX PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

40. Pour rendre son assistance à la région plus efficace, le FNUAP a présenté au Conseil d'administration, lors de sa trente-quatrième session (1987), sa stratégie pour l'assistance aux pays d'Afrique subsaharienne (DP/1987/37). Cette stratégie, approuvée par le Conseil dans ses décisions 87/34 I et 91/35 A, a défini quatre domaines prioritaires d'action : a) renforcer les programmes d'information, d'éducation et de communication afin d'encourager l'évolution des mentalités; b) promouvoir l'intégration des questions démographiques dans la planification du développement et dans la formulation et l'exécution de politiques démographiques; c) soutenir les programmes d'information et de services concernant l'espacement des naissances et la planification de la famille; d) contribuer à améliorer la condition des femmes.

41. L'assistance que le Fonds a apportée aux activités menées dans la région en matière de population s'est régulièrement accrue, notamment de 1986 (année où la stratégie a été adoptée) à 1990. Pendant cette période, les dépenses totales du FNUAP (budget ordinaire et ressources multibilatérales confondus) sont passées de 22,1 millions à 56,8 millions de dollars par an. En 1991, le Fonds n'a pu, en raison de sa situation financière, accroître sensiblement son assistance à la région, ses dépenses totales ne progressant que de 3,9 millions pour atteindre 60,7 millions de dollars. En 1992, ses dépenses totales ont diminué de près de 14 millions pour atteindre 46,9 millions de dollars. Cette diminution en chiffres absolus de l'assistance financière apportée par le FNUAP a eu pour effet de ralentir l'exécution d'activités importantes dans la région. Les dépenses totales (provisoires) ont encore diminué en 1993 pour atteindre 45,8 millions de dollars.

42. Entre 1986 et 1993, le FNUAP a appuyé, au titre de son budget ordinaire et de ses ressources multibilatérales, des activités menées dans les principaux domaines définis par la stratégie. Selon les années, les dépenses totales du Fonds se sont réparties comme suit : 52 à 55 % ont été consacrées à la planification de la famille et aux activités connexes d'information, d'éducation et de communication; 16 à 19 % à la collecte et à l'analyse de données; 10 à 17 % à la dynamique de la population; 10 à 11 % à la formulation de politiques démographiques ainsi qu'aux activités relatives à la population et au développement; 2 à 6 % aux programmes spéciaux, notamment ceux destinés aux femmes et aux jeunes.

A. Progrès réalisés dans les principaux secteurs de la stratégie

1. Politique démographique et planification du développement

43. Après avoir procédé à une analyse comparative des réponses reçues en 1990 et fin 1992 aux questionnaires envoyés aux bureaux extérieurs, il ressort que le nombre de pays ayant établi des commissions interministérielles de la population en vue de coordonner et de contrôler les programmes menés dans ce domaine est passé de 14 à 22 pendant la période considérée, celui des pays possédant des services de la population étant passé de 29 à 33. Dans presque tous les cas, le FNUAP a aidé ces pays à établir des commissions et des services de la population ou à les renforcer.

44. L'étude des réponses aux questionnaires montre que le Fonds a aidé 20 pays à mener des enquêtes démographiques et sanitaires; 10 pays à réaliser des études générales de la mortalité; 22 pays à entreprendre des études relatives à la fécondité et à l'usage des contraceptifs; 11 pays à mener des études relatives aux migrations; et 10 pays à étudier l'interaction entre population et environnement. Le FNUAP a également aidé 24 pays à organiser leurs recensements, 17 pays à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et cinq pays à mener des études sur la mortalité maternelle.

45. Sur la base des réponses reçues des bureaux extérieurs, 33 pays estiment actuellement que leur taux d'accroissement démographique est trop élevé, contre 31 en 1990 et 25 en 1986, l'explication généralement donnée étant que l'augmentation trop rapide de la population compromet leur développement économique et social. C'est pourquoi le nombre de pays ayant adopté de

véritables politiques démographiques a plus que doublé depuis 1987, passant à 13. Vingt autres pays sont, à un stade plus ou moins avancé, en train d'en établir. Dix-neuf pays au total se sont fixé des objectifs en matière de fécondité, 21 en matière de migrations et 23 en matière de mortalité.

2. Santé maternelle et infantile et planification de la famille

46. Vingt-neuf des 41 pays qui ont répondu aux bureaux extérieurs signalent qu'ils ont développé de manière sensible leur réseau de services de planification de la famille pendant la période 1990-1992, 27 pays indiquant que le recours à de tels services s'est accentué. Vingt-deux pays ont constaté que le taux d'utilisation des contraceptifs avait augmenté. Ce taux reste néanmoins inférieur à 20 % dans les pays concernés, à l'exception de six d'entre eux.

47. À la question de savoir quelle était la meilleure manière de rendre les contraceptifs plus accessibles et d'accroître leur taux d'utilisation, 38 bureaux extérieurs ont répondu qu'il fallait renforcer ou développer les services de planification de la famille dans les établissements publics; 28 ont estimé qu'il fallait recourir davantage aux réseaux des organisations non gouvernementales; 14 ont recommandé de faire un meilleur usage des circuits de distribution communautaires; 14 ont proposé d'accroître la participation des médecins et des pharmaciens du secteur privé; et 13 ont recommandé d'utiliser les réseaux des associations pour la vente de contraceptifs à des prix subventionnés.

48. Les obstacles les plus souvent cités à l'utilisation croissante des services de planification de la famille sont, par ordre décroissant d'importance, l'information insuffisante du public en matière de planification de la famille (25 pays), l'opposition de groupes culturels ou religieux (22 pays), la mauvaise qualité des services (15 pays), le caractère inaccessible de ces services (14 pays) et la faiblesse du soutien apporté par les pouvoirs publics (13 pays).

3. Information, éducation et communication en matière de population

49. Pour sensibiliser l'opinion publique aux questions de population, renforcer le soutien que les responsables politiques et le public apportent aux programmes de population et faire en sorte que la planification de la famille soit acceptée et considérée de manière favorable, le FNUAP a appuyé des activités visant à intégrer l'éducation en matière de population et de vie familiale dans les programmes d'enseignement des établissements scolaires de 30 pays. Toutefois, les progrès sont lents et la plupart des pays en sont encore aux premières étapes du processus. Seuls trois pays ont introduit des programmes d'éducation en matière de population et de vie familiale dans 50 % au moins de leurs écoles primaires, et seulement huit en ont fait de même dans leurs écoles secondaires. Les priorités fixées dans ce domaine sont : la formation des enseignants et l'élaboration de manuels et de programmes d'enseignement; la sensibilisation du public et des enseignants eux-mêmes; et l'établissement de services spéciaux d'éducation en matière de population au sein des ministères de l'éducation.

50. Dans le secteur non structuré, le FNUAP a aidé 35 pays à toucher un public très large par le biais des médias, des programmes d'enseignement extrascolaire et des agents de vulgarisation. La radio et la télévision sont de plus en plus utilisés par les pays de la région pour diffuser des messages relatifs à la population et à la vie familiale : ils étaient 26 à recourir fréquemment aux moyens radiophoniques et 15 à le faire au moins occasionnellement, neuf pays se servant fréquemment et 26 occasionnellement de la télévision. Les agents de vulgarisation (sanitaires, agricoles, etc.) diffusent régulièrement des messages éducatifs relatifs à la population et à la vie familiale dans 21 pays et occasionnellement ou de manière irrégulière dans 17 autres. Les organes d'information locaux sont utilisés fréquemment dans 3 pays et occasionnellement dans 33 autres. Neuf pays se servent régulièrement de programmes d'enseignement réservés aux adultes ou d'alphabétisation pour diffuser des messages en matière de population, contre 24 occasionnellement.

4. Les femmes, la population et le développement

51. Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer les principaux obstacles à la participation des femmes aux activités relatives à la population et au développement, les bureaux extérieurs du FNUAP ont cité le taux élevé de fécondité (37 pays), les facteurs culturels (36 pays), l'accès insuffisant aux établissements d'enseignement (36 pays) et le caractère discriminatoire des lois relatives aux droits de succession et de propriété (29 pays) et de la législation du travail (10 pays). Les bureaux extérieurs ont recommandé, pour surmonter ces obstacles, de donner la priorité à la promotion de la planification de la famille (38 pays) et à l'enseignement, ou à tout le moins à l'alphabétisation des femmes (37 pays), ainsi qu'au renforcement des organisations féminines (30 pays) et à la réalisation de travaux de recherche sur la condition de la femme (30 pays).

52. Pendant la période 1990-1992, le FNUAP a apporté son concours à 40 projets spéciaux consacrés aux femmes, à la population et au développement dans 28 pays. Sur les 31 pays concernés, il a également appuyé, dans 29 d'entre eux, les organisations féminines qui menaient des activités en matière de population, et contribué à renforcer dans 28 d'entre eux les administrations s'occupant de la condition de la femme.

B. Impact global de l'assistance du FNUAP

53. Sur les 41 pays qui ont participé à l'enquête menée par les bureaux extérieurs du FNUAP, six ont nettement amorcé leur transition démographique (Botswana, Cap-Vert, Kenya, Lesotho, Swaziland et Zimbabwe). Un pays, à savoir Maurice, a atteint un taux de fécondité correspondant au taux de remplacement. Le Cameroun, le Ghana, le Sénégal et la Zambie ont enregistré une légère baisse de leur fécondité. Si des progrès ont été accomplis dans les 11 pays cités, on estime que le taux de fécondité total a augmenté en Angola, en Éthiopie, au Gabon, en Guinée équatoriale, en République centrafricaine et en Ouganda, et s'est stabilisé dans 24 autres pays.

54. Il existe néanmoins des signes encourageants tendant à démontrer que les investissements réalisés dans les programmes de population exécutés dans la région ont jeté les bases d'une diminution des taux de fécondité et

d'accroissement démographique, comme en témoignent les progrès accomplis dans les 11 pays mentionnés plus haut. De plus, des données récentes montrent que la fécondité a baissé au Nigéria, pays qui représente 20 % de la population totale de l'Afrique subsaharienne. Enfin, l'usage des contraceptifs a augmenté dans la plupart des pays de la région.

III. RENFORCEMENT DE L'APTITUDE DU FNUAP À TRAITER DES QUESTIONS CONCERNANT LE RÔLE DES FEMMES

55. En juin 1991, le Conseil d'administration du FNUAP, à sa trente-huitième session, a approuvé dans sa décision 91/35 A la prolongation pour encore quatre ans (1991-1994) de la stratégie visant à renforcer l'aptitude du Fonds à traiter des questions concernant le rôle des femmes. Les principales activités envisagées dans cette stratégie sont les suivantes : a) révision des procédures et directives applicables aux projets et programmes du FNUAP afin de les rendre plus sensibles aux questions intéressant les femmes; b) formation du personnel à tous les niveaux afin qu'il tienne mieux compte de ces questions dans la programmation; c) collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies dans le cadre des activités relatives aux différents aspects de la participation des femmes au développement; d) identification des experts chargés de fournir un appui technique; e) renforcement du rôle des organisations non gouvernementales; f) amélioration du système d'appui à l'information.

56. Le Conseil d'administration a également approuvé les domaines prioritaires définis dans le rapport d'activité que le FNUAP lui a présenté à la même session (DP/1991/32) :

a) Conception de programmes de formation complets visant à renforcer la capacité du Fonds d'asseoir la programmation concernant le rôle des femmes en matière de population et de développement sur une base opérationnelle plus solide;

b) Élaboration d'un mécanisme détaillé d'établissement des rapports dans le but d'assurer un suivi plus efficace de l'application de la stratégie;

c) Amélioration de l'aspect technique de l'assistance à la programmation concernant le rôle des femmes en matière de population et de développement;

d) Renforcement des liens avec les organisations non gouvernementales locales.

Le Conseil d'administration a également encouragé le Fonds à veiller à ce que les directives relatives à la promotion de la femme soient appliquées dans toutes les activités relatives à la population auxquelles il fournit son assistance.

A. Principales activités de la stratégie

1. Procédures et directives applicables à la programmation

57. Au cours des trois dernières années, le FNUAP a révisé ses directives et listes de contrôle sectorielles ainsi que ses principes directeurs pour

l'élaboration et l'évaluation des projets, afin de les rendre plus sensibles aux questions intéressant les femmes. Les préoccupations des femmes sont désormais prises en compte comme il se doit dans les directives du Fonds relatives d'une part à la santé maternelle et infantile et à la planification de la famille, et d'autre part à l'information, l'éducation et la communication. Le FNUAP a également revu dans le détail les directives relatives à l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (APES). Les questions intéressant les femmes ont été "intégrées" dans les directives et une section spéciale a été consacrée aux femmes, à la population et au développement. L'application des directives en question a contribué pour une grande part à l'incorporation effective des questions intéressant les femmes dans les nombreux programmes de pays que le Fonds appuie.

58. Dans une étude menée en 1992, la plupart des bureaux extérieurs du Fonds estimaient que les directives concernant les femmes, la population et le développement étaient adéquates, tout en émettant quelques réserves. Certains étaient d'avis que ces directives étaient trop générales tandis qu'un petit nombre estimaient qu'elles étaient trop restrictives. Selon les bureaux extérieurs interrogés, les directives devraient comporter davantage d'informations relatives à la collaboration avec les autres organismes et aux activités économiques destinées aux femmes.

2. Formation

59. Le FNUAP est parvenu à incorporer les questions relatives aux femmes, à la population et au développement dans ses programmes ordinaires de formation, ce qui a grandement facilité l'intégration des questions intéressant les femmes dans toutes les activités que le Fonds appuie. Celui-ci a également tenu compte des questions relatives aux femmes, à la population et au développement dans les orientations données au personnel des bureaux extérieurs et aux responsables des équipes de soutien aux pays. De plus, il élabore actuellement des projets de formation en consultation avec les directeurs de pays.

3. Élaboration d'un mécanisme détaillé d'établissement des rapports

60. En 1992, le FNUAP a étudié les informations relatives aux types de formulaires qui avaient été mis au point l'année précédente afin de s'assurer que les femmes seraient associées à tous les stades de l'élaboration et de l'application des projets. Ces formulaires, qui fournissent des informations sur la manière dont les femmes participeront aux activités du Fonds et en bénéficieront, doivent être joints à toutes les propositions de projet, y compris à celles approuvées sur le terrain. Il ressort de l'étude menée que ces formulaires fournissent des informations importantes sur la place réservée aux femmes dans les projets du FNUAP, mais qu'ils ont besoin d'être uniformisés et conservés dans une base de données accessible.

4. Amélioration de l'aspect technique de l'assistance à la programmation concernant le rôle des femmes en matière de population et de développement

61. En vue d'améliorer l'aspect technique des activités consacrées au rôle des femmes en matière de population et de développement, le FNUAP a publié des

publications et des rapports, notamment Women and Micro-enterprise Development; Women, Population and the Environment; South Asian Women; ainsi qu'un ouvrage sur les raisons et les modalités de l'intégration des femmes aux activités relatives à la population et au développement, qui est un guide pratique destiné à la formation. Il a également rassemblé et distribué une série de modèles de projet qui montrent comment prendre en compte les questions intéressant les femmes.

B. Travaux relatifs aux programmes et aux projets

1. Activités

62. Au cours des trois dernières années, le FNUAP a participé avec succès à l'exécution d'un certain nombre de projets dans le domaine des femmes, de la population et du développement. L'OMS a, par exemple, exécuté un projet financé par le FNUAP visant à mieux faire connaître aux organisations féminines les corrélations existant entre la santé des femmes d'une part et, d'autre part, leur pratique de planification de la famille et leur situation sociale et économique. Dans le cadre d'un autre projet, le Centre de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Turin a aidé à former des formateurs à la conception et à l'élaboration de moyens de formation multimédias devant être utilisés dans des campagnes d'information en Éthiopie, au Nigéria, en Gambie et au Soudan.

63. Le Fonds a également continué de suivre les projets en cours consacrés aux femmes, à la population et au développement, notamment ceux ayant trait aux activités économiques des femmes. Il a, par exemple, envoyé en Chine une mission chargée d'évaluer un projet visant à améliorer la condition des femmes par le biais d'activités rémunératrices et de la planification de la famille. Les membres de la mission ont conclu qu'en général le projet avait été très bien géré et exécuté. Le FNUAP a également évalué des projets relatifs aux activités rémunératrices destinées aux femmes. Il a contribué à choisir les pays et à déterminer les principaux points qui feraient l'objet de l'évaluation, à établir des documents de fond sur les activités rémunératrices et sur les activités économiques des femmes, et à donner des instructions aux membres de la mission. L'évaluation a porté sur des questions telles que la viabilité des projets soutenus, l'efficacité des mécanismes de crédit, les liens entre les activités économiques des femmes et le recours aux services de planification de la famille, l'efficacité des agents d'exécution, et la collaboration avec les autres donateurs.

2. Collaboration interorganisations

64. Le FNUAP a collaboré de manière étroite avec les institutions et les organismes des Nations Unies qui lui sont associés, dans le cadre de diverses activités visant à améliorer le rôle et la place de la femme dans les activités de développement. Il a, par exemple, présidé le sous-groupe s'occupant de la participation des femmes au développement du Groupe consultatif mixte des politiques auquel il a participé. Il a cofinancé avec l'UNICEF un colloque sur le thème : Les femmes et les enfants d'abord, qui a étudié l'impact de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les enfants, et évalué la contribution réelle et potentielle de ceux-ci au développement

/...

durable. Le Fonds a également participé à des réunions interorganisations consacrées aux femmes et à l'Année internationale de la famille, organisées par la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU; à des réunions préparatoires à la Conférence mondiale sur les femmes qui doit se tenir en 1995; et à des séminaires portant sur les femmes et la pauvreté et sur la participation des femmes au développement, également organisés par la Division de la promotion de la femme. Il a également participé, lors de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS tenue en mai 1992, à des débats techniques consacrés aux questions relatives aux femmes, à la santé et au développement.

IV. QUESTIONS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT SPÉCIAL

A. Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et à la gestion logistique

65. Conformément à la décision 89/46 I du Conseil d'administration, le FNUAP a entrepris une étude afin d'estimer les besoins des pays en développement en matière de contraception jusqu'à la fin des années 90. Agissant en étroite collaboration avec un certain nombre de pays en développement, d'autres organisations des Nations Unies, des agences bilatérales et des organisations non gouvernementales, le Fonds des Nations Unies pour la population a conçu une méthode afin d'évaluer et de prévoir les besoins de contraceptifs. Pour cela, le FNUAP a convoqué quatre réunions d'experts pendant lesquelles ont été examinés les objectifs, la méthode, les observations initiales et les conclusions préliminaires de l'étude.

66. Sur la base des recommandations d'un groupe consultatif qui a analysé les conclusions de l'étude, le FNUAP, en étroite collaboration avec les organisations intéressées, a commencé à établir des estimations plus précises sur les besoins en matière de contraception de 17 pays et les moyens nécessaires, en matière de programmation, pour organiser l'achat et la distribution des contraceptifs, pour apprécier les possibilités de fabrication locale et pour déterminer les ressources nécessaires. Dans une réunion ultérieure, le groupe consultatif recommandait que le FNUAP mène des études approfondies dans 12 pays au cours des trois prochaines années.

67. En juin 1991, le Conseil d'administration, après avoir examiné le rapport de la Directrice exécutive sur les besoins en matière de contraception et la demande de produits contraceptifs dans les pays en développement (DP/1991/34), a prié le FNUAP d'établir des estimations précises concernant les besoins des pays intéressés en matière de contraception et d'aider les pays en développement à devenir autonomes dans le domaine de l'offre et de la distribution des contraceptifs (décision 91/35 A). L'année suivante, le FNUAP a réalisé des études approfondies par pays sur les besoins en matière de contraception et la gestion logistique dans quatre pays (Inde, Népal, Pakistan et Zimbabwe). Chacune de ces études a été réalisée par une équipe d'experts, dans le cadre d'une mission organisée par le FNUAP. Quand cela était possible, des spécialistes appartenant aux divers organismes collaborant avec le FNUAP ont contribué à l'organisation de la mission et y ont participé. En 1993, le Fonds a organisé des missions similaires aux Philippines, en Turquie et au Viet Nam.

68. Le FNUAP a publié la version finale des rapports sur l'Inde, le Népal, le Pakistan, la Turquie et le Zimbabwe. Les versions provisoires des rapports sur les Philippines et le Viet Nam sont également terminées.

69. Sur la base des recommandations d'une réunion consultative sur les méthodes à appliquer pour estimer les besoins de contraceptifs, qu'il a organisée en avril 1993, le FNUAP prépare actuellement, en collaboration avec les pays intéressés, et avec l'appui technique du Conseil de la population, les estimations globales de ces besoins pour la période 1994-2005. Le FNUAP fera rapport sur les conclusions de cette étude à son Conseil d'administration en 1994.

B. Suite donnée par le FNUAP à la résolution 47/199
de l'Assemblée générale

70. À la suite du rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement (A/47/419 et Add.1 à 3), l'Assemblée générale a adopté la résolution 47/199, qui énonce plusieurs éléments nécessaires à la constitution d'un cadre global de développement permettant de coordonner et d'harmoniser l'aide que le système des Nations Unies apporte aux pays bénéficiaires.

71. Le FNUAP qui soutient pleinement les principes énoncés dans la résolution 47/199 a notamment été activement associé aux activités qui sont décrites ci-dessous.

1. Note de stratégie nationale

72. La résolution 47/199 souligne que tous les pays bénéficiaires intéressés devraient rédiger une note de stratégie nationale avec l'assistance et la coopération des organismes des Nations Unies et sous la direction du coordonnateur résident. L'un des objectifs de la note de stratégie nationale est d'assurer que l'aide du système des Nations Unies s'intègre effectivement au processus national de développement.

73. La grande expérience acquise par le FNUAP en matière de programmation, en particulier grâce aux missions d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies, lui donne les moyens de contribuer efficacement à la formulation de la note de stratégie nationale. Dans le cadre des missions d'analyse, le FNUAP collabore étroitement et tout naturellement avec les pays intéressés et avec les autres organismes des Nations Unies, et plus particulièrement l'UNICEF. De plus, le FNUAP a participé activement aux différentes réunions interorganisations qui ont été convoquées pour coordonner et intégrer la contribution du système des Nations Unies à la note de stratégie nationale. Dans le cadre des efforts pour informer le personnel des Nations Unies, tant au Siège que sur le terrain, efforts qui visent à maximiser l'impact et l'efficacité et la contribution du FNUAP à la formulation de la note de stratégie nationale, le FNUAP a récemment participé au groupe de travail, rassemblant des représentants de toutes les organisations du système des Nations Unies, qui s'est tenu au Centre de l'OIT à Turin.

2. Harmonisation des cycles de programmation

74. La direction du FNUAP et celle des organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques sont convenues en janvier 1993 de continuer à rechercher les moyens d'harmoniser les cycles de programmation de leurs organisations et de les adapter aux plans nationaux de développement. Le FNUAP a également pris des mesures de transition afin d'adapter son cycle de programmation aux cycles budgétaires nationaux, étant entendu que les autres institutions, notamment l'UNICEF et le PNUD, feraient de même. Pour harmoniser les cycles de programmation, les directions de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP ont envoyé une instruction commune à leurs bureaux de pays respectifs.

3. L'approche-programme

75. La résolution 47/199 prie le Secrétaire général de promouvoir l'adoption rapide d'une interprétation commune de la notion d'approche-programme, valable pour tous les organismes des Nations Unies. Le FNUAP participe aux efforts faits dans le cadre du Groupe consultatif mixte des politiques, notamment par la coordination de séminaires, au Centre international de formation de l'OIT à Turin, afin de promouvoir une conception commune de l'approche-programme. Le FNUAP a également participé au Groupe de travail du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations qui a conçu les objectifs, les définitions et les principes directeurs de l'approche-programme et a approuvé un texte qui pourrait être intégré au rapport intérimaire sur l'application de la résolution 47/199 que prépare le Secrétaire général. De plus, l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP ont récemment signé un accord portant sur un projet de développement intégré avec le gouvernorat d'Assiout en Égypte. Le FNUAP participe également aux efforts interinstitutions lancés pour promouvoir l'approche-programme dans d'autres pays.

4. Exécution nationale et renforcement des capacités nationales

76. La résolution 47/199 réaffirmait que l'exécution nationale devait être la norme pour les programmes et projets financés par le système des Nations Unies et priait le Secrétaire général de promouvoir l'adoption rapide d'une interprétation commune de l'exécution nationale, valable pour tous les organismes des Nations Unies. Dans son rapport au Conseil d'administration sur les principes directeurs concernant l'exécution nationale (DP/1992/29), le FNUAP réaffirmait qu'il s'engageait à continuer de renforcer la capacité des pays de gérer les programmes de population. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à doter les pays des moyens nécessaires à l'exécution nationale des activités qu'il finance, le FNUAP a organisé des séminaires régionaux à Manille (Philippines) et à Kingston (Jamaïque) afin de former le personnel national aux procédures comptables et financières du FNUAP.

5. Services d'appui technique

77. Les nouveaux arrangements applicables aux dépenses d'appui du FNUAP sont conformes aux recommandations de la résolution 47/199 qui souligne la nécessité d'améliorer globalement l'efficacité et la productivité de l'assistance fournie par le système des Nations Unies pour le développement, de renforcer sa capacité de fournir aux pays bénéficiaires qui le demandent un appui et des conseils

d'ordre général et technique, et de s'attacher davantage à aider les pays en développement à acquérir ou accroître les capacités nécessaires à l'exécution nationale.

6. Décentralisation

78. En matière de décentralisation de la programmation et de l'approbation des projets sur le terrain, la politique et la pratique du FNUAP sont bien établies. D'une façon générale le FNUAP poursuit trois objectifs : permettre à ses représentants et administrateurs dans les pays de répondre plus rapidement et plus efficacement à de nouveaux besoins; améliorer la qualité et la couverture des programmes et des projets; et accélérer l'exécution du programme. Le FNUAP cherche également à renforcer la capacité de gestion des bureaux de pays par des activités de formation, des transferts de personnel et par de nouveaux recrutements.

79. Afin de rationaliser encore le processus de décentralisation, le FNUAP a préparé de nouvelles directives sur la décentralisation qui délèguent des pouvoirs beaucoup plus importants à l'échelon du pays. À titre d'essai, le FNUAP est en train d'accorder la totalité des pouvoirs d'approbation à certains pays. De plus, il renforce les systèmes de contrôle comptable afin d'accroître leur responsabilité financière. Le FNUAP fera appel aux services des fonctionnaires des finances itinérants du PNUD et fera siens les efforts du PNUD pour simplifier les méthodes de travail et améliorer le contrôle financier et la vérification interne des transactions financières sur le terrain en faisant appel aux services régionaux que le PNUD met actuellement en place.

7. Règles, modes de présentation et procédures

80. La résolution 47/199 souligne qu'un passage réussi à l'approche-programme exige l'adoption de modes de présentation, de règles et de procédures uniformes et simplifiées. Le FNUAP participe activement, avec ses partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques, à la préparation d'un manuel sur la révision et l'harmonisation des procédures. Le FNUAP participe également au Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation des programmes, qui étudie actuellement les modalités de collaboration entre institutions, et au groupe de travail du Groupe consultatif mixte des politiques sur les systèmes de contrôle de gestion. De plus, le FNUAP réexamine actuellement ses propres procédures de programmation et de projet afin de les simplifier et de les harmoniser.

8. Système des coordonnateurs résidents

81. La résolution 47/199 souligne également qu'il faut renforcer la fonction de coordonnateur résident pour que les pays bénéficiaires puissent recevoir de meilleurs concours techniques et assurer une meilleure coordination au niveau local notamment au moyen de la note de stratégie nationale. Le FNUAP collabore étroitement avec toutes les parties intéressées afin de définir de nouveaux moyens pour renforcer le système des coordonnateurs résidents. Le FNUAP appuie également la recommandation faite dans la résolution d'accroître la réserve de spécialistes du développement qui pourraient être appelés aux fonctions de coordonnateur résident du PNUD et de sélectionner des candidats qui ont une longue expérience du développement ainsi que des compétences de gestionnaire et

de chef d'équipe. De plus, la direction du FNUAP préconise une plus grande transparence dans le processus de sélection et de nomination et estime que toutes les institutions membres du Groupe consultatif mixte des politiques devraient y participer plus également.

C. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED)

82. La collaboration du FNUAP au processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a pris quatre formes. Premièrement, le FNUAP a participé à la préparation de la Conférence : il a détaché un de ses fonctionnaires auprès du secrétariat de la CNUED de janvier 1991 à juillet 1992 et a participé et contribué aux différentes réunions des comités préparatoires et d'experts organisées par la CNUED. Deuxièmement, le FNUAP revoit actuellement l'ensemble de ses activités afin de les adapter, le cas échéant, aux principes et prescriptions d'Action 21 ainsi qu'aux transformations structurelles qui s'opèrent dans le cadre du système des Nations Unies à la suite du processus enclenché par la CNUED. Troisièmement, le FNUAP se fonde sur les travaux de la CNUED en matière de population pour la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir en 1994 et dont l'objectif est de faire mieux comprendre l'importance des questions de population pour préserver l'environnement et promouvoir un développement durable. Quatrièmement, le FNUAP participe au Comité interorganisations sur le développement durable et au Groupe consultatif sur l'environnement du Groupe consultatif mixte des politiques.

83. Dans le cadre de ses activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le FNUAP a retenu les chapitres et programmes d'Action 21 qui correspondent à ses préoccupations et à son mandat et ont une incidence sur ses programmes, son organisation et ses finances. Il s'agit, dans l'ordre, des chapitres suivants : lutte contre la pauvreté (chap. 3); dynamique démographique et durabilité (chap. 5); action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable (chap. 24); rôle des enfants et des jeunes dans le développement durable (chap. 25); ressources et mécanismes financiers (chap. 33); arrangements institutionnels internationaux (chap. 38).

1. Incidences sur le programme du FNUAP

84. Le FNUAP élabore actuellement des directives pour intégrer les objectifs et préoccupations liés à l'environnement aux politiques et programmes de population. Le FNUAP renforce également son programme dans le domaine de la population et de l'environnement. Par exemple, il contribue actuellement à des projets de recherche concernant les femmes, la population et l'environnement; les relations entre pressions démographiques, pauvreté et zones sujettes à des risques écologiques; le développement durable, eu égard à ses relations avec l'environnement, la consommation et la population; et les populations réfugiées à la suite de désastres écologiques. Le FNUAP apporte également son concours à un grand projet qui cherche à concilier préoccupations démographiques, considérations écologiques et planification du développement dans les petits États insulaires du Pacifique Sud, projet dont l'exécution a été confiée au Programme régional pour l'environnement dans le Pacifique Sud, ainsi qu'un

projet visant à établir un programme de recherche sur les questions de population et d'environnement, qui est actuellement réalisé par la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

85. Pour faciliter le bon déroulement de son programme en matière de population, d'environnement et de développement, le FNUAP a organisé une table ronde d'experts originaires de pays développés et en développement et bien au fait de la position de leur gouvernement en matière de population et d'environnement. Cette table ronde a également contribué aux travaux préparatoires de la Conférence internationale sur la population et le développement.

2. Implications intersectorielles

86. Les récentes réorganisations intervenues dans le système des Nations Unies à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ont exigé un effort d'adaptation considérable de la part du FNUAP. Parmi les modifications opérées, on peut citer la réorganisation du Comité administratif de coordination (CAC), la création de la Commission sur le développement durable et du Comité interorganisations sur le développement durable, la création du Département de la coordination des politiques et du développement durable, dont dépend le secrétariat de la Commission du développement social. Le FNUAP a pris des mesures afin d'améliorer la coordination et la coopération avec les autres institutions et organisations des Nations Unies afin de pouvoir mieux assumer les nouvelles responsabilités qui sont les siennes en vertu d'Action 21.

3. Implications financières

87. Le chapitre 5 d'Action 21 donne au FNUAP un rôle de chef de file dans la mobilisation des fonds nécessaires pour répondre à l'augmentation rapide de la demande d'activités en matière de population. Cette responsabilité va bien au-delà de la recherche de concours financiers pour les activités propres du FNUAP. Le FNUAP a par conséquent repensé sa méthode d'appel de fonds, notamment son cadre institutionnel et ses moyens d'exécution, afin de la renforcer, notamment par la formulation d'objectifs à moyen et à long terme.

V. QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

A. Aperçu financier

88. Les recettes totales ont augmenté de 14,2 millions de dollars (6,3 %) en 1992 par rapport à celles de 1991, qui s'élevaient à 224 millions de dollars. Au total, les contributions annoncées en 1992 par 105 gouvernements ont atteint 233,8 millions de dollars, soit 13,1 millions de dollars (5,9 %) de plus que les 220,7 millions de dollars annoncés en 1991. Le montant des intérêts perçus a été de 3,1 millions de dollars, soit 1,3 % des recettes totales. Les autres recettes et ajustements divers, qui comprennent la réévaluation des devises et les pertes ou gains au change, ont été au total de 1,3 million de dollars. L'augmentation de 6,3 % des recettes en 1992 est due dans une large mesure à un

taux de change favorable, du fait que la majeure partie des contributions au FNUAP ont été versées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.

89. Les dépenses totales se sont élevées en 1992 à 193,6 millions de dollars, soit une baisse de 35,5 millions de dollars (15,5 %) par rapport à celles de 1991. Au titre des arrangements pour le remboursement des dépenses d'appui en vigueur avant 1992, les frais administratifs étaient remboursés aux organismes des Nations Unies chargés de l'exécution de projets au taux de 13 % des dépenses totales des projets exécutés, et une part du coût des conseillers techniques entrant dans les nouveaux arrangements relatifs aux services d'appui technique¹ était financée par des fonds de programmes multinationaux. En vertu des nouvelles dispositions visant les dépenses d'appui, le FNUAP rembourse le coût des services d'appui administratif et d'appui opérationnel aux organismes des Nations Unies qui exécutent ses projets au taux de 7,5 % des dépenses des projets de pays exécutés. Les dépenses de programme, qui se sont élevées à 151 millions de dollars, ont représenté en 1992 78 % des dépenses totales, contre 81,5 % en 1991. Le montant des frais d'appui administratif et d'appui au programme, qui comprennent les dépenses d'administration du siège et l'ensemble des frais des bureaux extérieurs, a été en 1992 de 42,6 millions de dollars (22 % des dépenses totales), contre 42,3 millions de dollars (18,5 % des dépenses totales) en 1991.

90. Les dépenses d'appui administratif et d'appui opérationnel des bureaux extérieurs ont représenté au total en 1992 18,8 millions de dollars, alors qu'en 1991 l'ensemble des frais des bureaux extérieurs était de 18,7 millions de dollars. En 1992, le montant des services d'appui technique a été de 14,5 millions de dollars, celui des frais d'appui administratif et d'appui opérationnel de 8,3 millions de dollars, soit au total 22,8 millions de dollars (11,8 % des dépenses totales). Les dépenses d'appui des organismes avaient été en 1991 de 15 millions de dollars, soit 6,5 % des dépenses totales. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces montants ne sont pas directement comparables aux dépenses d'appui technique, d'appui administratif et d'appui opérationnel engagées en 1992. Dans les dépenses d'appui opérationnel entraient en 1992 les dépenses d'appui à des projets de pays remboursées aux agents d'exécution des Nations Unies (4,9 millions de dollars), les frais généraux payés à des organisations non gouvernementales (1 million de dollars), le remboursement au FNUAP de frais correspondant à des services d'achat assurés pour des projets exécutés par les gouvernements (1,1 million de dollars) et les frais généraux imputés sur les budgets des projets exécutés par les gouvernements (1,3 million de dollars).

91. En 1992, les agents d'exécution des Nations Unies, commissions régionales comprises, ont exécuté des projets d'un montant de 50,1 millions de dollars, contre 91,4 millions de dollars en 1991. Les gouvernements, avec l'aide des bureaux extérieurs du FNUAP, ont exécuté en 1992 des projets d'un montant de 27,5 millions de dollars, contre 30,9 millions de dollars en 1991. Les dépenses des projets exécutés par les gouvernements ne comprennent pas un montant de 4,1 millions de dollars avancé aux gouvernements et détenu par ces derniers en fin d'exercice, qui n'a pas été comptabilisé dans les dépenses. Les projets exécutés par le FNUAP ont représenté au total, en 1992, 31,2 millions de dollars, contre 29,5 millions de dollars en 1991, montant qui comprend une aide pour des achats correspondant aux projets exécutés par les gouvernements, d'un

montant de 21,8 millions de dollars en 1992 (13,4 millions de dollars en 1991). Le montant des dépenses correspondant aux projets exécutés par des organisations non gouvernementales et d'autres organismes, tels qu'institutions intergouvernementales et centres universitaires et de recherche, a été en 1992 de 19,4 millions de dollars, contre 20 millions de dollars en 1991. Ce montant ne comprenait pas 4,4 millions de dollars avancés à ces organisations et organismes, et détenus par eux en fin d'exercice.

92. Les projets exécutés par l'ONU et ses institutions spécialisées ont représenté en 1992 un montant de 50,1 millions de dollars, soit 39,1 % des dépenses au titre des projets, qui se sont élevées à 128,2 millions de dollars. Les gouvernements ont exécuté en 1992 des projets d'un montant de 27,5 millions de dollars, soit 21,5 % des dépenses au titre des projets. Les projets exécutés par des organisations non gouvernementales et d'autres institutions ont représenté en 1992 19,4 millions de dollars, soit 15,1 % des dépenses au titre des projets.

B. Administration et personnel

93. Au 1er janvier 1994, conformément à la décision 93/27 du Conseil d'administration et à des décisions antérieures du Conseil relatives aux effectifs, le nombre total de postes budgétaires approuvés pour l'exercice 1994-1995 est de 837, dont 180 postes d'administrateur et 657 d'agent des services généraux. Ce nombre comprend 105 postes d'administrateur et 135 d'agent des services généraux au siège, 2 postes d'administrateur et 2 d'agent des services généraux à Genève, enfin 73 postes d'administrateur et 520 postes d'agent local des services généraux dans les bureaux extérieurs.

94. Le pourcentage des femmes administrateurs au siège et dans les bureaux extérieurs s'établissait en 1993 à 44 %, soit l'un des plus élevés des institutions et organismes des Nations Unies. Le FNUAP compte maintenir ce pourcentage dans l'année à venir.

VI. PROGRAMME DE TRAVAIL DU FNUAP

A. Planification de la famille

95. Le FNUAP a prôné avec énergie, comme un droit fondamental de la personne, l'idée de la planification familiale librement choisie en toute connaissance de cause. Il a fait valoir combien il importait d'assurer dans ce domaine des services de qualité aux hommes comme aux femmes, pour les aider à planifier la dimension de la famille et préserver la santé génésique de la femme.

96. Ces préoccupations se manifestent dans le projet de note directive sur la santé génésique que le Fonds a établi en 1993 pour clarifier les principes à appliquer dans ce domaine. Le projet de note ne modifie pas notablement les directives actuelles du Fonds sur la planification de la famille, mais amorce une réorientation, nécessitée par l'évolution des besoins et le fait que des soins de santé génésique de qualité sont indispensables pour améliorer la santé et la condition de la femme. On souligne également dans le projet de note que les adolescents ont des besoins particuliers en la matière, et on y encourage

fortement les hommes à jouer un rôle de soutien constructif dans la planification de la famille et les soins de santé génésique.

97. Le FNUAP a également fait valoir que répondre aux besoins des personnes et satisfaire la demande accumulée étaient un des moyens les plus efficaces pour un pays d'atteindre ses objectifs démographiques. Le Fonds a donc aidé les gouvernements à assurer ces services, grâce à des programmes élargis où la planification de la famille était intégrée aux soins de santé maternelle et infantile et à des programmes de santé génésique. Il a cherché en outre à intégrer des services de planification de la famille aux prestations de tous secteurs assurées par des organismes publics, privés et non gouvernementaux.

98. Dans ces programmes, on s'efforce habituellement d'offrir notamment un large choix de méthodes sûres et efficaces de contraception; de fournir des renseignements et des conseils afin d'aider les utilisateurs à choisir une méthode et à bien la pratiquer; d'assurer des services cliniques et des services d'aiguillage pour les méthodes pour lesquelles ils sont nécessaires; de former des prestataires de services aux techniques et aux conseils de planification de la famille, ainsi qu'à la propagation des comportements sexuels responsables et de la procréation responsable.

99. Le Fonds s'est efforcé plus encore que par le passé de faire participer les collectivités locales à ces programmes, en finançant la formation de personnels locaux qui apprennent comment inciter les gens à utiliser des contraceptifs et faire participer les associations locales à la distribution de contraceptifs. Le Fonds a cherché aussi à appeler l'attention sur les besoins urgents, en matière de planification de la famille et de santé génésique, des femmes prises dans des situations catastrophiques, et à susciter le soutien voulu pour les activités visant à y répondre. C'est ainsi qu'a été rédigé un projet de document d'information sur l'aide du FNUAP aux personnes en situation d'urgence et en difficulté, où les besoins des femmes sont particulièrement mis en relief. Ce document servira de base de collaboration au FNUAP et aux institutions et organismes, appartenant ou non au système des Nations Unies, qui apportent une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées.

100. Pendant la période 1991-1993, le FNUAP a financé de nombreuses activités visant à renforcer et à élargir les services de planification de la famille, surtout dans les zones rurales et isolées. En Afrique subsaharienne, par exemple, où l'indice synthétique de fécondité est estimé à six naissances par femme, 29 pays sur 41 ont dit avoir réussi à étendre notablement leurs réseaux de planification de la famille. Deux tiers d'entre eux ont indiqué que l'utilisation de ces services avait augmenté. Toutefois, si on évalue la situation pays par pays, les résultats en Afrique sont inégaux. La proportion d'établissements publics de santé offrant des services de planification allait de 1 % dans un pays à 100 % dans trois d'entre eux. En outre, il y avait des pays où les services n'étaient offerts que sporadiquement; dans d'autres, la promotion en était plus discrète et plus réticente que celle d'autres services de santé.

101. Dans les pays arabes, où l'indice synthétique de fécondité s'établit à 5,2, l'usage de la contraception a continué à progresser. Il y a maintenant huit pays où le taux d'utilisation de la contraception est de 32 % au moins, dont

/...

trois où il s'établit au moins à 50 %. Il n'en reste pas moins que les indices de fécondité et les taux d'utilisation sont très différents selon qu'il s'agit de zones urbaines ou de zones rurales. De ce fait, c'est toujours, dans la plupart des pays arabes, une préoccupation de premier plan pour les programmes de population que d'améliorer l'accès aux services de planification de la famille, surtout dans les zones rurales.

102. Dans la région d'Asie et du Pacifique, où l'indice synthétique de fécondité est de 3,1, il y a plusieurs pays où le FNUAP a privilégié, dans les activités nouvelles, la maternité sans risque, et de nombreux autres où il a fourni des contraceptifs. Le Fonds a également financé des activités très diverses visant à intégrer plus encore la planification de la famille aux réseaux de soins de santé primaires, à améliorer la qualité des services en place et développer les services intégrés de SMI/PF dans les zones pauvres et isolées. Malgré des succès retentissants dans ces domaines, la fécondité est restée forte en Asie du Sud, l'indice avoisinant 4,7 enfants par femme. Le FNUAP a répondu aux besoins particuliers de cette sous-région en finançant des activités destinées à améliorer l'accès à des services satisfaisants de planification de la famille et à en renforcer la gestion.

103. En Amérique latine et dans les Caraïbes, où l'indice synthétique de fécondité est légèrement supérieur à 3, le Fonds a conçu une stratégie propre à améliorer la santé génésique des femmes, surtout des femmes pauvres et des adolescentes, le but essentiel étant de faire baisser le nombre d'avortements et de grossesses d'adolescentes et d'accroître le taux d'utilisation de la contraception. Le FNUAP a aidé les pays à mettre au point des activités permettant d'améliorer les soins de santé génésique, de fournir les conseils voulus, de développer la desserte en services de planification de la famille et d'élargir la gamme des méthodes de planification offertes. Dans la région d'Europe, l'aide du FNUAP a visé comme par le passé à abaisser la grande fréquence des avortements et les taux relativement élevés de mortalité infantile et maternelle.

104. Le Fonds a aidé à organiser une conférence régionale sur la planification de la famille, à Téhéran en septembre 1993, avec 72 participants venus de 17 pays d'Asie, qui se sont penchés surtout sur les problèmes aigus de desserte en services de planification de la famille auxquels doivent faire face les six pays d'Asie centrale ayant récemment accédé à l'indépendance : pénurie de produits contraceptifs, nécessité de former le personnel clinique aux conseils et aux méthodes contraceptives modernes, manque de services auxiliaires d'information, d'éducation et de communication, nécessité de réduire le nombre des avortements thérapeutiques.

105. Le FNUAP a également étudié de nouveaux moyens de financer les programmes de planification de la famille. Il a financé des études de cas sur le recouvrement des coûts et la viabilité des programmes de planification de la famille dans six pays (Brésil, Colombie, Égypte, Kenya, Indonésie et Thaïlande), et a procédé à un examen et une évaluation approfondis des expériences les plus intéressantes réalisées à cet égard dans le monde et des leçons à en tirer, ce qui alimentera une consultation prévue pour mars 1994.

Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome
d'immunodéficience acquise (VIH/sida)

106. Conformément à son mandat, le FNUAP s'est surtout consacré aux activités ci-après :

a) Intégration d'éléments concernant le sida aux programmes d'éducation et de communication sur la population, la vie familiale et la planification de la famille;

b) Information et conseils sur la prévention du sida, et distribution de préservatifs dans le cadre des programmes de SMI/PF;

c) Incorporation d'éléments d'éducation et d'information sur le sida à tous les programmes de formation pertinents, notamment à ceux qui visent les prestataires de services de SMI/PF;

d) Recherches sociodémographiques, opérationnelles et biomédicales.

107. Pour concourir à la coordination de la lutte contre la propagation du VIH et du sida, le FNUAP a participé au Comité de gestion du Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS, au Groupe consultatif interinstitutions sur le sida et à l'étude du groupe de travail des Nations Unies sur un programme des Nations Unies sur le VIH et le sida qui serait réalisé en commun et copatronné. Le Fonds a également collaboré étroitement au Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS en établissant, pour les études de pays réalisées dans le cadre de l'initiative mondiale du Fonds, des estimations du nombre de préservatifs nécessaires à la prévention du VIH et du sida.

108. Le FNUAP a participé à une table ronde sur le thème "Politiques et programmes de population : les effets du sida", organisée en septembre-octobre 1993 à Berlin, en étroite collaboration avec le Fonds, par le Forum du développement de la Fondation allemande pour le développement international. Cette réunion était consacrée à trois grands problèmes : les retentissements démographiques du VIH et du sida; l'effet du VIH et du sida sur la vie familiale et sociale; les questions de politiques et de programmes liées au sida et à la planification de la famille. La réunion a conclu notamment qu'il était peu probable que le sida ait des effets marquants sur les taux d'accroissement de la population, que ce soit dans les différents pays ou dans l'ensemble du monde. Le problème le plus urgent était le retentissement du sida sur le développement économique et social, à cause du nombre croissant de décès prématurés dans les segments les plus productifs de la population.

109. Le FNUAP a par ailleurs produit et diffusé un fascicule intitulé "AIDS Update", où sont réunis des renseignements détaillés sur l'aide apportée par le Fonds aux activités de prévention du sida relevant de quatre grands domaines : fourniture de préservatifs; formation relative au sida des prestataires de services de SMI/PF; éducation sur le sida en milieu scolaire et extrascolaire; éducation sur le sida intégrée aux programmes généraux d'information, d'éducation et de communication. Le Fonds a en outre informé régulièrement tous ses bureaux extérieurs de la documentation disponible relativement au sida.

B. Information, éducation et communication

110. L'action du Fonds en faveur de la planification de la famille a été bien appuyée par des activités annexes d'information, d'éducation et de communication, grâce auxquelles les activités de population ont été soutenues par la classe politique et le public en tant que composante indissociable du développement durable. Les services de planification de la famille sont désormais mieux vus et plus largement acceptés, et il est répondu aux principales préoccupations des groupes visés.

111. Pour resserrer la coordination entre les activités d'information, d'éducation et de communication, et la desserte en services de planification familiale, le FNUAP a évalué dans quelle mesure ces deux éléments se renforçaient mutuellement dans les programmes de pays du Fonds, puis a établi des directives en vue de les coordonner plus étroitement, de sorte qu'il y a de plus en plus de nouveaux projets d'information, d'éducation et de communication appuyant des activités de planification de la famille.

112. Parmi les principales activités d'information, d'éducation et de communication financées par le FNUAP, on peut citer les suivantes : concours apporté aux pays pour la définition de stratégies nationales d'information, d'éducation et de communication en matière de population; sensibilisation des décideurs et des chefs religieux et communautaires à la planification de la famille, présentée à la fois comme droit fondamental de la personne et comme action sanitaire; intégration d'éléments d'information et d'éducation aux programmes de SMI/PF et de soins de santé génésique; adjonction d'un enseignement sur la population et la vie familiale aux programmes scolaires et périscolaires; recherche sur la forme à donner aux messages pour qu'ils touchent les groupes visés. Dans plusieurs pays, on a pu constater que la méthode "de jeune à jeune" était particulièrement novatrice et efficace pour l'éducation et les conseils.

113. Pour appuyer des activités de ce type en Afrique anglophone, le FNUAP a aidé à organiser deux cours pilotes dans le cadre d'un stage régional, l'un sur la mise au point des stratégies et la gestion des programmes d'information, d'éducation et de communication, l'autre sur la recherche sur les publics visés et la conception des messages. Ces cours s'inscrivaient dans une action plus vaste du Fonds destinée à définir des stratégies efficaces de formation, afin de perfectionner les compétences techniques des personnels d'information, d'éducation et de communication en Afrique anglophone et francophone. Le Fonds a par ailleurs examiné les programmes d'enseignement et le matériel pédagogique de 14 pays d'Afrique francophone, pour aider ces derniers à mesurer les progrès de l'introduction progressive de l'éducation en matière de population dans les systèmes scolaires. Il a aidé en outre des pays d'Afrique à faire passer des messages sur la planification de la famille par divers moyens novateurs d'information, d'éducation et de communication, notamment grâce à des feuillets radiophoniques et des pièces de théâtre folklorique.

114. Dans plusieurs pays arabes, des activités d'information, d'éducation et de communication de jeune à jeune ont permis de diffuser un enseignement sur la planification de la famille et la procréation responsable aux jeunes et aux adolescentes mariées sur les effets des grossesses précoces. En Asie et dans le

Pacifique, les activités d'information, d'éducation et de communication ont servi à appuyer les services de SMI/PF. Le Fonds a cherché à répondre aussi aux besoins propres aux adolescents, par des cours sur la population dans l'enseignement primaire et secondaire, et par des activités d'information et d'éducation pour les jeunes ayant quitté l'école. Le FNUAP a financé en Amérique latine et dans les Caraïbes de nombreuses activités d'information, d'éducation et de communication visant à prévenir les grossesses d'adolescentes : formation des futurs enseignants à l'éducation sexuelle, intégration de conseils sur l'espace des naissances et l'allaitement maternel aux activités d'information des agents de santé communautaires, production de bandes vidéo, d'émissions de radio et de bulletins d'information à teneur éducative.

115. En 1993, le FNUAP a publié un document technique où il était proposé de repenser l'éducation en matière de population. Dans ce document, diffusé en quatre langues, on faisait valoir la nécessité de veiller à ce que les cours soient clairs et bien adaptés à l'âge des élèves, et poursuivent les mêmes objectifs que les programmes nationaux d'éducation en matière de population. On y suggérait en outre plusieurs thèmes d'enseignement hautement prioritaires, et diverses méthodes permettant d'éviter des controverses inutiles, comme par exemple les efforts d'inclusion précoce des parents et des communautés dans ce processus éducatif.

116. Le Fonds a publié par ailleurs un document technique sur la définition de stratégies d'information, d'éducation et de communication pour les programmes de population, document destiné à préciser la portée des activités d'information, d'éducation et de communication en matière de population dans le cadre de l'approche-programme, et à mettre en relief les divers niveaux opérationnels de ces stratégies. On y propose une méthode de définition par étapes de ces stratégies, on y définit le type de recherches nécessaires à chaque étape, et on y présente certaines leçons essentielles tirées de l'expérience accumulée.

117. Le Fonds a patronné en 1993 deux grandes réunions internationales sur l'éducation. La première, le Congrès international sur l'éducation en matière de population et de développement, a été organisée à Istanbul conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les représentants de 90 gouvernements ont approuvé une déclaration et un cadre d'action favorables à l'éducation en matière de population à tous les niveaux du système scolaire. La seconde, une réunion au sommet, sur l'éducation pour tous, de neuf pays très peuplés, tenue à New Delhi, était copatronnée par l'UNESCO et l'UNICEF. Elle a appelé l'attention sur l'importance de l'éducation dans ses conséquences sur le développement, la fécondité et la promotion de la femme.

C. Collecte et analyse de données, population et développement

118. Le FNUAP a continué d'aider les pays en développement à réunir des statistiques sur la population, et à se doter des moyens voulus pour collecter, analyser et diffuser les données démographiques en temps voulu. En Afrique subsaharienne, par exemple, le Fonds a conçu un programme spécial de recherche sociale afin d'aider les pays participants à collecter et analyser les données voulues sur la fécondité et la mortalité, ainsi que sur les résultats des

programmes de SMI/PF et les effets des variables socioculturelles et économiques sur l'évolution de la population. Le Fonds a également cherché à donner aux spécialistes des équipes de soutien aux pays les moyens de mieux répondre aux demandes portant sur différents aspects de la collecte et de l'analyse des données.

119. Le FNUAP a poursuivi le dialogue sur les méthodes d'enquête et de recensement avec des spécialistes des pays développés comme en développement, et a suivi de près les méthodes novatrices de conception et de réalisation des recensements dans les pays développés. Le Fonds et le Bureau de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU ont entamé des études préliminaires sur la création de mécanismes propres à développer les moyens dont disposent les pays en développement pour les recensements, et sur l'application de méthodes, de techniques et de procédures novatrices qui permettent d'exploiter les recensements de population de manière plus économique, plus exacte et plus rapide. Le FNUAP doit organiser au début de 1994 une réunion consultative d'experts sur la manière d'améliorer les méthodes de recensement et d'enquête, où se retrouveront des spécialistes de pays développés et en développement.

120. Le Fonds a, comme par le passé, aidé à mettre au point des logiciels conviviaux permettant de traiter les données démographiques nécessaires aux activités découlant des politiques de population. L'un des logiciels particulièrement réussis à cet égard est POPMAP, qui permet aux usagers de créer des bases de données démographiques et d'en tirer pour un pays donné des cartes correspondant aux diverses circonscriptions administratives. Les responsables de la planification et des politiques peuvent ainsi mettre en rapport les données démographiques avec les autres données sociales et économiques pertinentes, ce qui leur rend plus aisée la planification bien pensée d'activités concrètes de population. Le FNUAP a également contribué à la mise au point d'un logiciel qui permettra aux usagers de ventiler les données sur diverses variables par pays et par groupe de pays, ainsi que par zone d'un pays donné. Le Fonds a en outre dressé l'inventaire des logiciels démographiques dans les pays en développement, qui a été présenté à la vingt-deuxième Conférence de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), tenue à Montréal en août 1993.

121. Le Fonds a financé la formation de 175 cadres moyens de 59 pays en développement par le biais de son programme mondial de formation en matière de population et de développement. Il a par ailleurs aidé l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) du Cameroun et le Regional Institute for Population Studies du Ghana à restructurer leurs programmes pour y inclure une formation en matière de population et développement, afin que les responsables des politiques et de la planification puissent mieux répondre aux besoins nouveaux de la décentralisation politique et administrative et des programmes d'ajustement structurel à court terme.

122. Le FNUAP a financé des recherches sur divers aspects des migrations. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) analyse les flux actuels et futurs d'émigration des pays en développement vers les pays développés et entre pays en développement. La Commission économique pour l'Europe (CEE) réunit des informations qui constitueront une base de données sur les migrations

en Europe. L'Organisation des Nations Unies réalise un répertoire des politiques nationales en matière de migrations internationales. Enfin, le Centre de recherche démographique appliquée sur la population et le développement réalise une analyse des mouvements migratoires dans le Sahel qui servira à la formulation des politiques.

123. Le FNUAP et la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU ont organisé conjointement au début de 1993 une réunion d'un groupe d'experts de la population et des migrations à Santa Cruz (Bolivie), dans le cadre des préparatifs de fond de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Fond a en outre participé à une réunion sur les migrations et la coopération internationale, organisée en mars 1993 à Madrid par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), ainsi qu'à une journée d'étude sur les migrations et le développement humain durable, organisée par le PNUD à Buenos Aires en novembre 1993.

124. Le FNUAP a également soutenu plusieurs projets de recherche importants de l'ONU. La Division de la population a par exemple entamé un nouveau projet de recherche sur la manière dont la discrimination sexuelle dans l'enfance retentit sur la santé. Elle a comparé à l'échelon des pays les différences de mortalité infantile selon le sexe, et examiné les déterminants culturels et socio-économiques de la surmortalité des fillettes. Elle a lancé par ailleurs une étude sur la manière dont se constituent les familles dans différents pays : le but est de mieux adapter les politiques et programmes de planification de la famille aux besoins et aux aspirations des couples et des personnes à divers stades de constitution de la famille. Cette étude amène à analyser de façon originale des données collectées dans des pays très divers lors d'enquêtes récentes sur la fécondité, et des études sur les corrélations entre accroissement de la population et pauvreté, et entre pression démographique et ressources.

125. La Division de statistique a organisé un groupe de travail interinstitutions pour examiner la meilleure façon de collecter et d'utiliser des données en vue de mesurer les progrès vis-à-vis de certains objectifs sociaux. Cherchant à déterminer le minimum de données indispensables à la mesure du progrès social, le groupe de travail a estimé que la poursuite des objectifs sociaux retenus exigeait au moins 28 indicateurs statistiques et six indicateurs de la situation de la femme. Par ailleurs, la Division de statistique a continué de mettre au point des méthodes statistiques telles que les techniques d'évaluation rapide, et élaboré les études, manuels et directives techniques correspondants, afin d'aider les pays à mesurer et suivre leurs progrès vers leurs objectifs de développement social et humain.

126. Toujours déterminé à améliorer les statistiques sur les femmes, le FNUAP a financé la base de données micro-informatique sur les indicateurs concernant les femmes (WISTAT) de l'ONU, source très estimée de statistiques sur les femmes dans le monde. Cette base de données porte sur presque tous les pays et territoires, et sur la plupart des domaines des statistiques sociales et connexes; c'est la principale source de statistiques pour les rapports établis par la Commission de la condition de la femme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

127. Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le FNUAP a publié La population au XXI^e siècle : le FNUAP et Action 21. Le FNUAP a aussi participé activement aux préparatifs de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, et du Sommet mondial pour le développement social.

VII. DE RIO AU CAIRE : LA NAISSANCE D'UN CONSENSUS MONDIAL

128. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, a été l'occasion d'un débat sur les questions de population de meilleure tenue scientifique qu'aucune conférence internationale tenue précédemment et dont la population n'était pas le thème principal. En ce sens, il est possible de dire que la CNUED a marqué un véritable tournant pour les questions de population. Lorsqu'elle s'est achevée, deux points paraissaient évidents : nulle réflexion sur le développement durable ne pouvait être complète si on laissait de côté les questions de population; toute réflexion sur la population devait être menée du point de vue des individus, femmes et hommes (voir par exemple Action 21, chap. 5). Ces deux leçons n'ont pas été oubliées dans les préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Lors de la réunion de mai 1993 du Comité préparatoire, il a été convenu que l'émancipation de la femme devait être vue comme prioritaire, non seulement pour sa valeur propre, mais aussi parce qu'indispensable au succès de toute initiative en matière de population.

129. La Conférence internationale sur la population et le développement offrira une occasion unique de donner aux questions de population la place centrale qui leur revient dans les activités de développement, toutes les activités et décisions passant par les individus. La communauté internationale aura là pour tâche de s'accorder sur la manière de concilier les droits et responsabilités de la personne avec les droits et obligations de la société.

Note

¹ En vertu des nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui (approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 91/37, par. 10), à dater de 1992, tous les frais correspondant aux services d'appui technique, ainsi que ceux des services administratifs et opérationnels, seront inclus dans les dépenses des programmes. En conséquence, la notion de frais opérationnels, telle qu'elle était précédemment définie dans le plan de travail du FNUAP, n'est plus en usage au Fonds. Les services d'appui technique et les frais des services administratifs et opérationnels comprennent les services d'appui technique et administratif que fournissent les agents d'exécution aux projets de pays.
